

SMETS (*Charles-Eugène-Alois-Marie*), Magistrat (Malines, 2.2.1881—Bruxelles, 1.1.1941). Fils d'Emil-Karel et de Pansius, Maria-Élisa.

C'est au moment où la Commission d'enquête, dont les travaux amèneraient, en juin 1906, la publication de 25 décrets de rajeunissement de la législation congolaise, allait se rendre au Congo que Charles Smets, jeune docteur en droit, entra au service de l'État indépendant en qualité de magistrat à titre provisoire (catégorie C de la hiérarchie judiciaire de l'époque). Il allait, comme la plupart de ses collègues, passer un premier terme de services dans une itinérance constante. Attaché à son arrivée à Boma, par un arrêté du Gouverneur général du 27 août 1904 — il avait été nommé le 4 août — en qualité de substitut suppléant au Parquet de Tribunal de 1^{re} instance unique de l'État, il serait, dès le 12 janvier 1905, attaché comme substitut suppléant au Tribunal territorial et au Conseil de guerre de Coquilhatville, rappelé au Parquet du Tribunal de 1^{re} instance par arrêté du 13 novembre suivant, puis, par un arrêté du 19 janvier 1906, attaché comme substitut suppléant, toujours, au Tribunal territorial et au Conseil de guerre établis à Basankusu, chef-lieu de la zone de la Maringa-Lopori, région dont l'exploitation concédée à l'Abir avait retenu de la part de la Commission d'Enquête une attention toute particulière.

Rentré en congé vers la fin de 1906, Charles Smets fut nommé, le 3 avril 1906, par Décret, magistrat de statut précisé à l'article 6 du Décret d'organisation judiciaire du 21 avril 1896. De retour au Congo, il fut successivement attaché au Tribunal territorial de Matadi, en qualité de substitut titulaire (A. G. G. du 13 mai 1907) et au Tribunal de 1^{re} instance de Léopoldville, créé l'année précédente (A. G. G. du 15 juillet 1907).

Le 10 novembre 1909, il fut nommé par décret juge titulaire du Tribunal de 1^{re} instance de Niangara où s'acheva sa carrière.

Rentré en Europe, et définitivement, il fut attaché, à Genève, à la Section économique de la Société des Nations.

Il était chevalier de l'Ordre royal du Lion et titulaire de l'Étoile de Service en argent avec raies.

15 janvier 1956.
J.-M. Jadot.

Rec. mens. de l'É. I. C., années 1904, 1905, 1906, 1907, *verbis* Magistrature, nominations. — *B. O. de l'É. I. C.*, 1907, v^o Nominations. — *B. O. du Congo belge*, 1909, v^o Nominations. — *Bull. Ass. Vét. col.*, n^o spécial 1947. —